



Changeons de **point de vue** sur l'eau !

RIVIÈRE ARAIZE (49)

Un programme d'effacement des seuils pour améliorer la qualité de l'Araize

Sur la rivière Araize, un affluent de l'Oudon, des seuils ont été construits dans les années 1970. Leur présence crée de nombreux biefs et perturbe la qualité de l'eau. Face à ce constat, le Syndicat de bassin de l'Oudon sud a engagé en 2007 un programme d'action pour aménager ces seuils. Pour financer les travaux il a signé, avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, un contrat de restauration entretien dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) de l'Oudon. Eugène Perrault, son président témoigne...

« Ce cours d'eau a connu par le passé des lourds travaux d'aménagements hydrauliques, d'élargissement du lit et de reprofilage des berges qui ont eu pour conséquence un abaissement de la hauteur d'eau. De ce fait, pour maintenir un niveau d'eau suffisant pour la pratique de la pêche, de nombreux seuils ont été construits. Ces derniers cloisonnent l'Araize en de nombreux biefs. La qualité du milieu s'est fortement dégradée. Le maintien d'une eau stagnante favorise le phénomène d'eutrophisation dont la conséquence principale est la présence d'algues en période estivale.

UNE SUPPRESSION DES SEUILS EN CONCERTATION AVEC LES RIVERAINS

Le diagnostic dressé en 2007, préalable aux travaux, a permis d'engager un dialogue avec les élus, les délégués des syndicats de rivière et les exploitants riverains. La commission du sous-bassin de l'Araize a travaillé sur des scénarios : l'abaissement des clapets de la totalité des seuils identifiés, l'abaissement partiel. Malgré les craintes exprimées par les riverains quant à la baisse du niveau en période estivale, le projet n'a pas suscité de réactions trop vives. Au final nous avons décidé la suppression progressive de deux tiers des seuils.

UN LIT MINEUR RESTAURÉ ET UNE CHARTE DE GESTION POUR LES OUVRAGES MAINTENUS

Des aménagements complémentaires accompagnent la suppression des seuils : déflecteurs, épis, mini seuils, radiers qui ont pour but de rehausser la lame d'eau là où le besoin s'en fait sentir, en particulier sur les tronçons où la largeur du lit peut faire craindre des risques d'assecs.



« Le diagnostic préalable aux travaux a permis d'engager un dialogue avec les élus, les délégués des syndicats de rivière et les exploitants riverains. »

Eugène PERRAULT,

Président du Syndicat de bassin de l'Oudon sud (Maine et Loire)

Notre objectif est de permettre à la rivière de retrouver ses caractéristiques d'écoulement naturelles, de faciliter la libre circulation des poissons et de favoriser la diversité des habitats. Notre syndicat est aussi cosignataire avec les syndicats de bassin de l'Oudon et les fédérations de pêche du Maine-et-Loire et de la Mayenne de la charte de gestion des 250 ouvrages de vannage du bassin de l'Oudon. Cette charte recommandée par le Sage Oudon doit permettre une gestion des seuils compatible avec les objectifs de la directive européenne sur l'eau d'atteinte du bon état des eaux d'ici 2015, notamment pour faciliter une meilleure circulation piscicole. Cette charte concerne en particulier les seuils qui ne peuvent être effacés. »

Araize, affluent de l'Oudon : **32 km de long**

Bassin versant : **92 km²**

33 ouvrages équipés de clapets métalliques - largeur moyenne trois mètres - hauteur de 1 à 1,80 m, un ouvrage doté d'un seuil fixe

Contrat entretien restauration 2008- 2012

Montant des travaux : **240 000 euros ht**

Partenaires : **Agence de l'eau Loire-Bretagne, Conseil général du Maine-et-Loire, Conseil régional des Pays de la Loire.**



Ensemble, faisons de l'eau une source d'avenir.

www.lesagencesdeleau.fr